

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ATTIJARI BANK

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Walid BEN AYED et Mr Borhen CHEBBI.

(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2025	31/12/2024 (*)	Variation	
				Montant	%
ACTIF					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	1 921 884	1 730 727	191 157	11,0%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	241 536	244 740	(3 205)	(1,3%)
Créances sur la clientèle *	(1-3)	7 663 019	7 841 855	(178 836)	(2,3%)
Portefeuille-titres commercial	(1-4)	42 873	46 359	(3 486)	(7,5%)
Portefeuille d'investissement	(1-5)	3 207 474	1 738 731	1 468 742	84,5%
Titres mis en équivalence	(1-6)	62 640	55 392	7 248	13,1%
Valeurs immobilisées	(1-7)	155 690	155 663	27	0,0%
Goodwill		120	216	(97)	(44,7%)
Autres actifs	(1-8)	693 125	642 459	50 665	7,9%
Impôt différé Actif		3 226	3 246	(20)	(0,6%)
TOTAL ACTIF		13 991 585	12 459 389	1 532 196	12,3%
PASSIF					
Banque Centrale, CCP	(2-1)	541 276	0	541 276	100,0%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	115 715	31 167	84 548	271,3%
Dépôts et avoirs de la clientèle *	(2-3)	11 258 107	10 440 732	817 375	7,8%
Emprunts et ressources spéciales	(2-4)	332 643	298 873	33 770	11,3%
Autres passifs	(2-5)	480 657	472 822	7 835	1,7%
Impôt différé Passif		-	-	-	-
TOTAL PASSIF		12 728 398	11 243 594	1 484 803	13,2%
TOTAL INTERETS MINORITAIRES		35 554	32 795	2 759	8,4%

CAPITAUX PROPRES	(3)				
Capital		250 000	210 000	40 000	19,0%
Réserves		634 474	572 849	61 625	10,8%
Autres capitaux propres		3 646	3 646	0	0,0%
Résultats reportés		104 177	156 789	(52 612)	(33,6%)
Résultat de la période		235 336	239 715	(4 380)	(1,8%)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 227 633	1 182 999	44 634	3,8%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		13 991 585	12 459 389	1 532 196	12,3%

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

Attijari bank
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>	(4-1)				
Cautions, avals et autres garanties données		653 523	799 892	(146 369)	(18,3%)
Crédits documentaires		178 020	210 424	(32 404)	(15,4%)
Actifs donnés en garantie		577 000	0	577 000	100,0%
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 408 543	1 010 316	398 227	39,42%
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	(4-2)				
Engagements de financement donnés		354 631	432 282	(77 651)	(17,9%)
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		354 631	432 282	(77 651)	(17,9%)
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	(4-3)				
Engagements de financement reçus		60 000	16 750	43 250	258,2%
Garanties reçues		2 975 484	3 100 565	(125 081)	(4,0%)

Attijari bank
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	
				Montant	%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	802 170	863 865	(61 695)	(7,1%)
Commissions (en produits)	(5-2)	153 119	153 436	(317)	(0,2%)
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	79 095	71 700	7 395	10,3%
Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	181 654	129 174	52 480	40,6%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		1 216 038	1 218 175	(2 137)	(0,2%)
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts courus et charges assimilées	(5-5)	(464 024)	(458 785)	(5 239)	1,1%
Commissions encourues		(16 527)	(19 634)	3 107	(15,8%)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(480 551)	(478 419)	(2 132)	0,4%
PRODUIT NET BANCAIRE		735 487	739 755	(4 268)	(0,6%)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(26 631)	(44 845)	18 214	(40,6%)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		5 849	7 836	(1 986)	(25,3%)
Autres produits d'exploitation	(5-6)	18 366	18 964	(599)	(3,2%)
Frais de personnel	(5-7)	(277 559)	(259 119)	(18 440)	7,1%
Charges générales d'exploitation	(5-8)	(92 736)	(85 866)	(6 870)	8,0%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(20 718)	(19 783)	(936)	4,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION		342 057	356 942	(14 885)	(4,2%)
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		7 092	6 606	485	7,3%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		2 366	4 283	(1 917)	(44,8%)
Impôt sur les bénéfices		(112 270)	(123 362)	11 092	(9,0%)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		239 246	244 470	(5 224)	(2,1%)
Part de résultat revenant aux minoritaires		(3 912)	(4 758)	846	(17,8%)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE DU GROUPE		235 336	239 715	(4 379)	(1,8%)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE		235 336	239 715	(4 379)	(1,8%)
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en DT)	(5-9)	4,7	4,8	(0,1)	(1,9%)
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en DT)		4,7	4,8	(0,1)	(1,9%)

Attijari bank
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Flux d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		1 037 920	1 125 466	(87 546)	-7,8%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(473 495)	(476 295)	2 800	-0,6%
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		1 573	26 980	(25 407)	-94,2%
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		144 659	(391 340)	535 999	-137,0%
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		817 375	513 927	303 448	59,0%
Titres de placement		(1 612)	1 121	(2 733)	-243,9%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(370 295)	(344 985)	(25 310)	7,3%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(18 916)	(20 854)	1 938	-9,3%
Impôt sur les bénéfices		(111 868)	(126 267)	14 399	-11,4%
Total Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		1 025 341	307 754	717 588	233,2%
Flux d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		182 723	151 203	31 521	20,8%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 463 962)	(302 604)	(1 161 357)	383,8%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(20 745)	(27 098)	6 353	-23,4%
Total Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(1 301 983)	(178 500)	(1 123 484)	629,4%
Flux de financement					
Emission d'actions		0	0	0	-
Emission d'emprunts		0	0	0	-
Remboursement d'emprunts		(49 639)	(10 628)	(39 011)	367,1%
Augmentation / diminution ressources spéciales		79 113	(26 487)	105 600	-398,7%
Dividendes		(212 140)	(185 517)	(26 624)	14,4%
Flux sur fonds social		138	138	0	0,0%
Total Flux de trésorerie nets affectés aux des activités de financement		(182 528)	(222 494)	39 966	-18,0%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(459 170)	(93 240)	(365 931)	392,5%
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 856 949	1 950 189	(93 240)	-4,8%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	(6)	1 397 779	1 856 949	(459 170)	-24,7%

Notes aux états financiers consolidés arrêtées au 31 décembre 2025

I. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du groupe Attijari bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- ✓ La norme comptable générale (NCT 1),
- ✓ Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25),
- ✓ Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37),
- ✓ La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38), et
- ✓ Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars tunisiens.

II. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari bank comprend :

- ✓ La société mère : Attijari bank,
- ✓ Les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif et
- ✓ Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés.

2. Méthodes de consolidation

2.1 Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte soit de la :

- Détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée,
- Pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- Statuts ou d'un contrat,
- Pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- Pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

2.2 Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

2.3 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari bank se présente comme suit:

Société	Nature	31/12/2025			31/12/2024		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Attijari bank	Mère	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Attijari Leasing	Filiale	63,31%	63,19%	IG	61,92%	63,67%	IG
Attijari Intermédiation	Filiale	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
Attijari Recouvrement	Filiale	99,92%	99,92%	IG	99,92%	99,92%	IG
Attijari Sicar	Filiale	80,30%	80,04%	IG	80,13%	79,88%	IG
Attijari Gestion	Filiale	99,86%	99,72%	IG	99,86%	99,86%	IG
Attijari Assurance	Entreprise associée	45,00%	45,00%	ME	45,00%	45,00%	ME
Attijari Finance	Entreprise associée	24,97%	24,97%	ME	24,94%	24,94%	ME
Attijari Obligataire Sicav	Entreprise associée	0,02%	14,40%	ME	0,03%	19,77%	ME
ATTIJARI OBLIGATAIRE PREMIUM	Entreprise associée	3,74%	7,28%	ME	-	-	-

IG : Intégration Globale

ME : Mise en équivalence

3. Règles de consolidation

3.1 Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

3.1.1 Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

3.1.2 Ecart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

3.2 Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou d'une mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

3.3 Méthodes et principes comptables pertinents applicables

Les états financiers d'Attijari bank sont élaborés sur la base de mesure des éléments d'actifs et du passif au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

3.3.1- Créances à la clientèle

3.3.1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen et long terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

3.3.1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité,

L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,

Des problèmes de gestion et des litiges entre associés,

Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,

La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,

L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles.

Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari bank correspond au taux par classe de risque tel que prévu par la circulaire

BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

Classe	Taux
Actifs incertains	20%
Actifs préoccupants	50%
Actifs compromis	100%

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien,
- Les garanties reçues des banques et des assurances,
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR,
- Les garanties réelles : selon les règles édictées par la BCT,
- Les dépôts affectés auprès d'Attijari bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne...),
- Les actifs financiers.

3.4.1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

3.4.1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêt des états financiers.

3.4.1.5 -Provisions collectives

Conformément à la circulaire BCT N°2025-01 du 29 Janvier 2025 dont les dispositions sont applicables à l'exercice 2025 et les exercices ultérieurs, la banque a constitué au titre de l'année 2025 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie de détermination des provisions collectives prévue par la circulaire aux banques et aux établissements financiers n° 2025-01 du 29 Janvier 2025.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes, par segment de clientèle et par secteur d'activité,
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe de contreparties, lequel taux est estimé sur un historique de 7 ans le plus récent y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020. Ce taux correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).

En application de la nouvelle méthodologie, les taux de migration historiques du groupe de contreparties sont majorés par les facteurs d'ajustement « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Taux
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,75%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,50%
Autres industries	3,50%
BTP	6,25%
Tourisme y compris les agences de voyage	7,75%
Promotion immobilière	6,75%
Commerce	3,25%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	4,25%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%
Particuliers	
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	2,00%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	3,25%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	0,50%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	0,75%

L'application des taux de provisionnement standards « TPgi » qui se présentent comme suit :

Groupe de contreparties	Taux
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40%
Industries pharmaceutiques	40%
Autres industries	40%
BTP	40%
Tourisme y compris les agences de voyage	40%
Promotion immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%
Particuliers	
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	20%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	40%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	20%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	40%

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 94 857 mDT.

Ainsi et compte tenu de la provision collective de 83 636 mDT constituée en 2024, une dotation aux provisions collectives à hauteur de 11 221 MDT a été comptabilisées au titre de l'année 2025.

3.4.1.6 Provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce,

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans,

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans,

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : Ancienneté dans la classe 4

N : Année d'arrêté des comptes

M : Année de la dernière migration vers la classe 4.

L'application de cette circulaire a fait dégager un stock de provision de 61 543 mDT au 31/12/2025 dont une dotation additionnelle nette annuelle de 7 432 mDT au titre de l'exercice 2025.

3.4.2- Portefeuille-titres

3.4.2.1- Règles de présentation du portefeuille-titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille-titres commercial soit dans la rubrique portefeuille-titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille-titres commercial :

Titres de transaction :

Il s'agit des titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, négociables sur un marché liquide et détenus en vue de leur revente dans un avenir proche.

Titres de placement :

Il s'agit des titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne répondent ni aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement ni encore à ceux retenus pour les titres de participation ou pour les parts dans les entreprises associées, co-entreprises ou entreprises liées.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissement :

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation :

Sont classés parmi les titres de participation :

Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice,

Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

3.4.2.2- Règles d'évaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les moins-values latentes ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance,
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

3.4.2.3- Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

3.5- Valeurs immobilisées

3.5.1-- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'actif	Taux
Construction	5%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Matériel et mobiliers de bureaux	10%
Agencements, Aménagements et installations	10%
Logiciels	20%
Global bancaire	14,3%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

Catégorie d'actif	Taux
Gros œuvres	2,0%
Installation fixe	5,0%
Aménagement	7,0%

Par ailleurs, les charges à répartir sont résorbées linéairement en appliquant les taux suivants :

Catégorie d'actif	Taux
Charges à répartir hors frais d'émission des emprunts	33,0%
Frais d'émission des emprunts	14,3%

3.5.2 Immobilisations destinées à la vente

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal majoré des coûts et frais engagés.

Ces actifs sont classés en « Immobilisations destinées à la vente » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 5, une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

De même, en application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayées et sont, ainsi, classés en « Immobilisations destinées à la vente » une fois ils remplissent les conditions édictées par la norme comptable internationale IFRS 5.

3.6 - Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement.

3.7- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

3.8- Comptabilisation des provisions pour départ à la retraite

La banque comptabilise un passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Faisant suite à la révision de l'assiette de calcul de l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'accord de la place signé le 26 juillet

2021, une nouvelle convention d'assurance « Indemnité de départ à la retraite » a été signée en 2021 entre Attijari bank et Attijari Assurance.

Cet accord a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant à la banque de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

3.9- Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22,

Les intérêts sur les placements à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté,

Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

3.10- Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2025 sont déduits du résultat.

3.11- Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2024 sont rajoutées au résultat.

3-12- Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 31 décembre 2025.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2025.

3-13- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

3-14- Changement de présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relatives aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d’une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l’exercice 2024 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante:

Rubrique	Nature de retraitement	Montant avant retraitement	Retraitement	Montant après retraitement
AC3 - Créances sur la clientèle	Reclassement des provisions sur les engagements hors bilan de la rubrique AC3 vers PA5	7 320 653	3 082	7 345 815
	Reclassement des produits perçus d'avance de AC3 vers PA05		16 616	
	Reclassement des dépôts clients contentieux vers PA03		5 464	
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	Reclassement des dépôts clients contentieux vers PA03	10 635 556	5464	10 641 020
PA5 - Autres passifs	Reclassement des produits perçus d'avance de AC3 vers PA05	347 377	16 616	367 075
	Reclassement des provisions sur les engagements hors bilan de la rubrique AC3 vers PA5		3 082	

Notes explicatives (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)

Notes sur le bilan consolidé

Notes sur les postes de l'actif

Note 1-1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 1 921 884 mDT contre 1 730 727 mDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 191 157 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Caisse Dinars	110 246	96 296	13 950	14,5%
Caisse Devises	15 373	11 600	3 773	32,5%
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	24 685	21 904	2 781	12,7%
Banque Centrale comptes ordinaires	49 947	95 282	(45 335)	(47,6%)
Placements auprès de la banque centrale	1 718 710	1 504 050	214 660	14,3%
Créances rattachées	2 603	1 686	916	54,3%
Centres de chèques postaux et TGT	402	760	(359)	(47,2%)
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(82)	(851)	769	(90,3%)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 921 884	1 730 727	191 157	11,0%

Note 1-2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 241 536 mDT contre 244 740 mDT au 31 décembre 2024, soit une diminution de 3 205 mDT

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Créances sur banques non résidentes	119 129	116 115	3 015	2,6%
Créances sur les banques résidentes	1 175	16 484	(15 309)	(92,9%)
Créances sur les établissements financiers	121 688	112 646	9 042	8,0%
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	(15)	(64)	49	(75,9%)
Provisions sur les établissements bancaires et financiers	(441)	(441)	0	0,0%
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	241 536	244 740	(3 205)	(1,3%)

Note 1-3 : Créances sur la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 7 663 019 mDT contre 7 841 855 mDT au 31 décembre 2024, soit une diminution de 178 836 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Comptes débiteurs				
Comptes débiteurs de la clientèle	306 356	341 444	(35 088)	(10,3%)
Créances rattachées	14 094	17 256	(3 162)	(18,3%)
Total comptes débiteurs	320 450	358 700	(38 251)	(10,7%)
Autres concours à la clientèle				
Portefeuille crédits	7 148 920	7 389 053	(240 133)	(3,2%)
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	9 243	14 779	(5 536)	(37,5%)
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	63 224	49 722	13 502	27,2%
Impayés	130 023	93 929	36 094	38,4%
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses *	333 150	699 536	(366 387)	(52,4%)
Provisions pour créances douteuses *	(300 432)	(728 541)	428 109	(58,8%)
Agios réservés	(88 195)	(84 383)	(3 812)	4,5%
Créances rattachées *	32 943	37 675	(4 731)	(12,6%)
Total autres concours à la clientèle	7 328 875	7 471 770	(142 894)	(1,9%)
Crédits sur ressources spéciales	13 695	11 385	2 310	(20,3%)
Total créances sur la clientèle	7 663 019	7 841 855	(178 836)	(2,3%)

*Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Note 1-4 : Portefeuille-titres commercial

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 42 873 mDT contre 46 359 mDT au 31 décembre 2024, soit une diminution de 3 486 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Bons de trésor	8 844	12 497	(3 654)	(29,2%)
Autres titres de placement	34 313	36 169	(1 855)	(5,1%)
Provisions sur titres de placement	(284)	(2 307)	2 023	(87,7%)
Total Portefeuille-titres commercial	42 873	46 359	(3 486)	(7,5%)

Note 1-5 : portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 3 207 474 mDT contre 1 738 731 mDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 1 468 742 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Titres d'investissement				
BTA Investissement	2 268 584	880 316	1 388 267	157,7%
Obligations	545 030	568 830	(23 800)	(4,2%)
Créances rattachées	20 207	21 276	(1 069)	(5,0%)
Provisions sur BTA Investissement	-	(30)	30	(100,0%)
Total des titres d'investissement	2 833 821	1 470 392	1 363 429	92,7%
Titres de participation				
Titres de participation libérés	287 985	259 201	28 784	11,1%
Provisions pour dépréciation titres	(18 928)	(18 342)	(586)	3,2%
Créances rattachées	104 596	27 480	77 115	280,6%
Total des titres de participation	373 653	268 340	105 314	39,2%
Total Portefeuille d'investissement	3 207 474	1 738 731	1 468 742	84,5%

Note 1-6 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » comprend la quote-part d’Attijari bank dans l’actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 62 640 mDT au 31 décembre 2025. Ce poste se détaille comme suit :

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
ATTIJARI FINANCE	84	(272)	356	(131,0%)
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	27 624	24 976	2 648	10,6%
ATTIJARI ASSURANCE	32 945	30 689	2 256	7,4%
ATTIJARI OBLIGATAIRE PREMIUM	1 986	0	1 986	100,0%
Total Titres mis en équivalence	62 640	55 392	7 248	13,1%

Note 1-7 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 155 690 mDT contre 155 663 mDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 27 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Constructions	45 109	999	44 110	4413,4%
Agencements, Aménagements et Installations	18 311	87 459	(69 147)	(79,1%)
Terrains	18 562	18 566	(4)	(0,0%)
Logiciels de base	25 338	22 883	2 455	10,7%
Matériel Informatique	21 518	20 443	1 075	5,3%
Matériel & Mobilier	6 301	6 271	30	0,5%
Matériel Roulant	899	1 026	(127)	(12,4%)
Autres Immobilisations	25 269	3 634	21 635	595,4%
Provisions pour dépréciation d'immobilisations	(5 618)	(5 618)	0	0,0%
Total Valeurs immobilisées	155 690	155 663	27	0,0%

Note 1-8 : Autres actifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 693 125 mDT contre 642 459 mDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 50 665 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Crédits directs et avances au personnel	524 885	487 692	37 193	7,6%
Débit à régulariser et divers	113 899	107 581	6 318	5,9%
Prêts sur fonds social	6 544	7 032	(488)	(6,9%)
Etat, impôts et taxes	1 863	4 437	(2 573)	(58,0%)
Charges payées ou comptabilisées d'avance	13 452	10 681	2 770	25,9%
Débiteurs divers	29 519	22 722	6 797	29,9%
Dépôts et cautionnements	7 236	8 436	(1 200)	(14,2%)
Provisions sur autres actifs	(4 273)	(6 121)	1 848	(30,2%)
Total Autres actifs	693 125	642 459	50 665	7,9%

Notes sur les postes du passif

Note 2-1 : Banque Centrale, CCP

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 541 276 mDT.

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Emprunt BCT	541 000	0	541 000	100,0%
Dettes rattachées Banque Centrale et CCP passif	276	0	276	100,0%
Total Banque centrale et CCP passif	541 276	0	541 276	100,0%

Note 2-2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 115 715 mDT contre 31 167 mDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 84 548 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Banques résidentes	441	482	(41)	(8,4%)
Banques non résidentes	38 580	17 929	20 651	115,2%
Etablissements financiers	76 676	12 728	63 948	502,4%
Dettes rattachées	18	28	(10)	(35,9%)
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	115 715	31 167	84 548	271,3%

Note 2-3 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 11 258 107 mDT contre 10 440 732 mDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 817 375 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Dépôts à vue	5 243 155	4 758 513	484 642	10,2%
Comptes d'épargne	3 903 475	3 587 016	316 459	8,8%
Bons de caisse	610 476	637 081	(26 606)	(4,2%)
Comptes à terme	581 494	536 961	44 533	8,3%
Autres produits financiers	304 585	249 529	55 056	22,1%
Certificats de dépôts	171 500	122 501	48 999	40,0%
Autres sommes dues à la clientèle *	371 756	484 968	(113 212)	(23,3%)
Dettes rattachées	71 665	64 161	7 504	11,7%
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	11 258 107	10 440 732	817 375	7,8%

- Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Note 2-4 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 332 643 mDT contre 298 873 mDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 33 770 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Emprunts obligataires	213 800	122 880	90 920	74,0%
Autres Fonds empruntés	84 367	138 270	(53 903)	(39,0%)
Ressources spéciales	25 491	33 034	(7 543)	(22,8%)
Dettes rattachées	8 984	4 689	4 296	91,6%
Total Emprunts et ressources spéciales	332 643	298 873	33 770	11,3%

Note 2-5 : Autres passifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 480 657 mDT contre 472 822 mDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 7 835 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Créditeurs divers	145 202	120 723	24 479	20,3%
Charges à payer	70 373	67 828	2 544	3,8%
Crédit à régulariser et divers *	104 145	145 823	(41 679)	(28,6%)
Exigibles après encaissement	113 295	86 373	26 922	31,2%
Impôts et taxes	47 642	52 074	(4 432)	(8,5%)
Total Autres passifs	480 657	472 822	7 835	1,7%

- Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

NOTE 3 : Capitaux propres

Le capital social s’élève au 31 décembre 2025 à 250 000 mDT composé de 50 000 000 actions d’une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité se présente comme suit:

	Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légalés	Autres réserves	Fonds social	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de la période	CP Part du Groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2025.12	210 000	146 371	21 000	390 069	15 409	3 646	156 789	239 715	1 182 999
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	-	94 217	124	-	232 264	(239 715)	86 890
Dividendes versés	-	-	-	(0)	-	-	(210 000)	-	(210 000)
Autres Reclassements	40 000	(40 000)	-	7 285		-	(74 876)	-	(67 591)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	235 336	235 336
Situation à la clôture de l'exercice 2025.12	250 000	106 371	21 000	491 571	15 533	3 646	104 177	235 336	1 227 633

NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

NOTE 4-1 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2025 un solde de 653 523 mDT contre 799 892 mDT au 31 décembre 2024.

Les crédits documentaires s'élèvent à 178 020 mDT au 31 décembre 2025 contre 210 424 mDT au 31 décembre 2024.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Cautions, avals et autres garanties données	653 523	799 892	(146 369)	(18,3%)
Crédits documentaires	178 020	210 424	(32 404)	(15,4%)
Actifs donnés en garantie	577 000	0	577 000	100,0%
Total Passifs éventuels	1 408 543	1 010 316	398 227	39,4%

NOTE 4-2 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 354 631 mDT au 31 décembre 2025 contre 432 282 mDT au 31 décembre 2024.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Engagements de financement donnés	354 631	432 282	(77 651)	(18,0%)
Total Engagements donnés	354 631	432 282	(77 651)	(18,0%)

NOTE 4-3 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des engagements de financement reçus et à des garanties reçues des banques et de la clientèle.

Ces engagements représentent un solde de 3 035 484 mDT au 31 décembre 2025 contre 3 117 315 mDT au 31 décembre 2024.

NOTE 4-5 : Note sur les opérations de change au comptant

Les opérations de change en devises au comptant non dénouées à la date du 31/12/2025 se présentent comme suit en mDT

Rubrique	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
			Montant	%
Devises vendues au comptant à livrer	(52 282)	(49 165)	(3 117)	-6,3%
Devises achetées au comptant à recevoir	31 622	49 447	(17 825)	-36,0%
Total	(20 660)	282	(20 942)	-7426,2%

Les opérations de change en dinars à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2025 s'élèvent à 28 664 mDT

Rubrique	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
			Montant	%
Dinars vendus au comptant à recevoir	24 604	18 944	5 660	23,0%
Dinars achetés au comptant à livrer	4 060	8 411	(4 351)	-107,2%
Total	28 664	27 355	1 309	4,6%

NOTE 4-6 : Note sur les opérations de change à terme :

Les opérations de change à terme (FWD) en devises non dénouées à la date du 31/12/2025 se présentent comme suit en mDT:

Désignation	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
			Montant	%
Devises vendues à terme à recevoir	2 625	166	2 459	93,7%
Devises achetées à terme à livrer	279 773	220 864	58 909	21,1%
Total	282 398	221 031	61 368	21,7%

Les opérations de change à terme (FWD) en dinars non dénouées à la date du 31/12/2025 se présentent comme suit en mDT :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
			Montant	%
Dinars vendues à terme à recevoir	283 059	224 815	58 244	20,6%
Devises achetées à terme à livrer	2 644	174	2 470	93,4%
Total	285 703	224 989	60 714	21,3%

Les opérations de change à terme (SWAP) en devises non dénouées à la date du 31/12/2025 se présentent comme suit en mDT :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
			Montant	%
Devises à terme à livrer	-	100 414	(100 414)	-
Total	-	100 414	(100 414)	-

Les opérations de change à terme (SWAP) en dinars non dénouées à la date du 31/12/2025 se présentent comme suit en mDT :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
			Montant	%
Dinars s à terme à recevoir	-	100 430	(100 430)	-
Total	-	100 430	(100 430)	-

Note 5-1 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 802 170 MDT contre 863 865 mDT au 31 décembre 2024, soit une baisse de 61 695 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	53 491	68 412	(14 922)	(21,8%)
Opérations avec la clientèle	732 688	778 174	(45 486)	(5,8%)
Autres intérêts et revenus assimilés	15 911	17 278	(1 367)	(7,9%)
Total intérêts et revenus assimilés	802 170	863 865	(61 695)	(7,1%)

Note 5-2 : Commissions (en produit)

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 153 119 mDT contre 153 436 mDT au 31 décembre 2024, soit une baisse de 317 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Effets chèques et opérations diverses	9 887	17 375	(7 488)	(43,1%)
Commerce extérieur et change	10 886	7 421	3 464	46,7%
Etude.	35 279	38 721	(3 442)	(8,9%)
Frais de tenue de compte.	10 568	10 666	(98)	(0,9%)
Opérations monétiques	1 061	899	163	18,1%
Récupérations de frais postaux.	19 474	16 756	2 718	16,2%
Autres commissions.	65 964	61 598	4 366	7,1%
Total Commission de découvert.	153 119	153 436	(317)	(0,2%)

Note 5-3 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 79 095 mDT contre 71 700 mDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 7 395 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Gain net sur opérations de change	70 468	64 563	5 906	9,1%
Gain net sur titres de placement et transaction	8 627	7 137	1 490	20,9%
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	79 095	71 700	7 395	10,3%

Note 5-4 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 181 654 mDT contre 129 174 mDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 52 480 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Revenus sur titres d'investissement	117 640	63 040	54 600	86,6%
Intérêts sur obligations	58 546	57 374	1 172	2,0%
Dividendes	0	0	(0)	(26,4%)
Autres revenus	5 468	8 760	(3 292)	(37,6%)
Total Revenus du portefeuille d'investissement	181 654	129 174	52 480	40,6%

Note 5-5 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 464 024 contre 458 785 mDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 5 239 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Opérations avec les établissements bancaires, financiers et BCT	23 965	2 632	21 333	810,4%
Opérations avec la clientèle	407 679	414 927	(7 248)	(1,7%)
Emprunts et ressources spéciales	19 045	15 412	3 633	23,6%
Autres intérêts et charges	13 335	25 814	(12 479)	(48,3%)
Total intérêts encourus et charges assimilées	464 024	458 785	5 239	1,1%

NOTE 5-6 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 18 366 mDT contre 18 964 mDT au 31 décembre 2024, soit une diminution de 599 mDT qui se détaille comme suit :

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Intérêts sur crédits au personnel	13 636	16 535	(2 898)	(17,5%)
Revenus immobiliers	188	235	(47)	(19,9%)
Autres produits d'exploitation	4 542	2 194	2 348	107,0%
Total Autres produits d'exploitation	18 366	18 964	(599)	(3,2%)

Note 5-7 : Frais de personnel

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 277 559 mDT contre 259 119 mDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 18 440 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Rémunérations du personnel	204 008	193 284	10 724	5,5%
Charges sociales	53 460	49 496	3 964	8,0%
Autres charges liées au personnel	20 091	16 339	3 752	23,0%
Total Frais de personnel	277 559	259 119	18 440	7,1%

Note 5-8 : Charges générales d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de 92 736 mDT contre 85 866 mDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 6 870 mDT.

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Loyers et services extérieurs	38 107	30 572	7 535	24,6%
Cotisation fonds de garantie	22 589	22 587	(734)	(3,2%)
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	10 660	10 734	(74)	(0,7%)
Annonces et insertions publicitaires	7 367	6 523	844	12,9%
Impôts et taxes	3 560	3 607	(47)	(1,3%)
Missions réceptions	16	33	(17)	(51,2%)
Fournitures de bureaux	1 192	1 264	(72)	(5,7%)
Frais du conseil et d'assemblée	340	237	103	43,5%
Dons et cotisations	512	895	(383)	(42,8%)
Documentation centrale	397	503	(106)	(21,1%)
Frais d'actes et contentieux	516	115	401	348,6%
Transport et déplacement	1 832	2121	(289)	(13,6%)
Autres	5 647	6 675	(1 028)	(15,4%)
Total charges générales d'exploitation	92 736	85 866	6 870	8,0%

Note 5-9 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 4,7 dinars contre 4,8 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Rubrique	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	
			Montant	%
Résultat net en MDT	235 336	239 715	(4 379)	-1,8%
Nombre moyen d'actions	50 000 000	50 000 000	0	0,0%
Résultat de base par action (en DT)	4,7	4,8	(0,1)	(1,9%)
Résultat dilué par action (en DT)	4,7	4,8	(0,1)	(1,9%)

Suite à l'action de l'augmentation de capital approuvée par l'assemblée général extraordinaire du 04 avril 2025, le nombre d'actions au 31 décembre 2024 est ajusté de façon rétrospective d'où les calculs par action pour la période concernée et les périodes précédentes présentées doivent être faits sur la base du nouveau nombre d'actions

NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Cette rubrique est essentiellement composée par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du Centre des Chèques Postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 1 397 779 mDT au 31 décembre 2025 contre 1 856 949 mDT au 31 décembre 2024. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			Montant	%
Liquidités et équivalents de liquidités actif	2 050 576	1 875 360	175 216	9,3%
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 930 713	1 743 202	187 511	10,8%
Liquidité et équivalent de liquidité sur les banques	119 863	132 158	(12 295)	(9,3%)
Liquidités et équivalents de liquidités passif	652 797	18 411	634 386	3445,7%
Banque centrale	541 276	0	541 276	-
Liquidité et équivalent de liquidité sur les établissements financiers	111 521	18 411	93 110	505,7%
Liquidités et équivalents de liquidités	1 397 779	1 856 949	(459 170)	(24,7%)

En application des communiqués du Conseil du Marché Financier des 25 décembre 2025 et 13 février 2026, Attijari bank Tunisie présente les informations ESG ayant un impact financier significatif, conformément aux principes des normes IFRS S1 & S2 et au cadre conceptuel de la comptabilité.

1. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG d'Attijari bank s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe Attijariwafa Bank.

Le Conseil d'Administration d'Attijari bank joue un rôle central et actif dans la définition, l'approbation et le suivi de la stratégie ESG. Dans le cadre de l'intégration des risques environnementaux, sociaux et climatiques dans la politique de gestion des risques de la banque, le Conseil d'Administration est responsable de l'approbation du cadre d'appétence aux risques environnementaux, sociaux et climatiques, de sa méthodologie et sa gouvernance ainsi que des exclusions, limites et cibles et du pilotage du profil global de ces risques.

Le Comité des Risques assure la surveillance continue des risques environnementaux et sociaux, en intégrant ces derniers dans la gestion globale des risques.

La Direction Générale assure le pilotage opérationnel et la coordination transversale.

2. Stratégie ESG

Attijari bank est exposée aux facteurs ESG principalement à travers les activités de ses clients et contreparties financées.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche du groupe Attijariwafa Bank, la banque vise à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la gestion du portefeuille de crédits, en complément des critères financiers traditionnels.

Dans le cadre de l'initiative PROSOL, l'encours de financement s'est élevé à 280 Millions de DT au titre de l'année 2024.

À horizon 2030, la banque vise une augmentation de l'encours de financements « verts¹ », avec pour cible un Green Asset Ratio (GAR) supérieur à 5 %.

3. Gestion des risques et opportunités

Les risques et opportunités ESG sont appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

La banque a développé une feuille de route pour le renforcement de son cadre de gestion des risques environnementaux, climatiques et sociaux et l'intégration de ces risques dans sa stratégie et son modèle d'affaires. En 2025, Attijari bank a réalisé un exercice de recensement des risques climatiques pour établir une compréhension qualitative de l'exposition de son portefeuille de prêts aux risques et opportunités climatiques (Heat Map)

¹ Énergies renouvelables, efficacité énergétique, transport propre, bâtiments durables, etc.)

Les analyses réalisées montrent que l'impact du risque climatique sur le portefeuille global de la banque demeure non significatif à ce stade. Toutefois, une veille annuelle est assurée à travers le calcul et le suivi du taux de verdissement du portefeuille.

Ces travaux sont menés en collaboration avec des cabinets spécialisés et des partenaires internationaux, conformément aux meilleures pratiques du marché, afin de mieux identifier les expositions potentielles et limiter les impacts futurs du risque climatique sur la qualité des actifs et la performance financière de la banque.

Exposition au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

À compter du 1er janvier 2026, le mécanisme MACF constitue simultanément un facteur de risque et un vecteur d'opportunités pour la clientèle exportatrice vers l'Union européenne.

Attijari bank a identifié 2 377 clients exportateurs potentiellement exposés à ce mécanisme ;

À la date d'arrêté des états financiers, la banque ne dispose pas d'éléments permettant de conclure à une incidence financière significative du dispositif MACF sur la qualité du portefeuille ou sur le coût du risque.

4. Indicateurs ESG sélectionnés

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information, la banque publie à ce stade un indicateur quantitatif jugé matériellement pertinent au regard de son modèle d'affaires :

- Le taux de verdissement du portefeuille : estimé à **3,2%** (sur la base de données arrêtées au 30 juin 2024).

À la date d'arrêté des états financiers, cet indicateur ne présente pas d'incidence financière significative sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la banque.

Note sur les passifs éventuels

Une affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. Jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration tenu le 20 février 2026, aucune décision n'est notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par la réunion du conseil d'administration tenue le 20 février 2026. A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2025 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

Rapport des commissaires aux comptes

Etats financiers consolidés - exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de Attijari bank

I. Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari bank qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan de **13 991 585 KDT** et un bénéfice net de **235 336 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes consolidés annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

➤ Risque identifié

De par son activité, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions prévues par la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, le groupe Banque Attijari bank peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève 7 663 019 KDT, représentant 55% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 300 432 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des Etats Financiers sont présentés dans la note aux Etats Financiers n°3-3 « Méthodes et principes comptables pertinents applicables », ainsi que dans les notes explicatives n°1-3 « Créances sur la clientèle ».

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2025-01 du 29 janvier 2025.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

➤ **Risque identifié**

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2025 à 955 289 KDT et représentent 78% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers 3.4.1.4 « Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle » et 3.10 « Règles de prise en compte des produits », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par les systèmes d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note sur les passifs éventuels des états financiers consolidés qui décrit l'évolution de l'affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. A la date du présent rapport aucune décision n'a été notifiée à la société mère à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée ; ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un

système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Tunis, le 6 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Consulting and Financial Firm

Borhen CHEBBI

Walid BEN AYED